

**COMMUNAUTE
DE COMMUNES
DU PAYS DE
SAINT-YRIEIX**

**DELIBERATION DU CONSEIL
DE COMMUNAUTE n°2017-042**

L'an deux mille dix-sept, le 16 février à 18 h 30

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Daniel BOISSERIE**.

Nombre de délégués :

- en exercice : 31
 présents : 22
 votants : 29

Date de convocation du Conseil de Communauté : 10 février 2017

PRESENTS : Mme Isabelle BARRY, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, Mme Delphine PERRIER-GAY, M. François BOISSERIE, M. Francis LATRONCHE, M. Pierre-Louis PUYGRENIER, M. Francis DELORT, Mme Justine McCOMISH LORAIN, M. Jean-Christophe MERILHOU, M. Pierre MILLET LACOMBE, M. Gilles DELANGE, Mme Marie-Françoise DUVERGER, M. André DUBOIS, Mme Catherine L'OFFICIAL, M. Laurent GORYL, Mme Michèle ROY, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Valérie BONIN, M. Edmond LAGORCE et M. Pierre DAVID conseillers communautaires.

OBJET :

Autorisations de programme
et crédits de paiement 2017

ABSENTS Excusés : M. Pierre VERGNOLLE, M. Michel ANDRIEUX, M. Hugues AUVILLE, M. Hervé FORESTIER, M. Pierre ROUX, Mme Maryline VERGNE, Mme Monique PLAZZI, Mme Annie ARNAUD, Mme Sylvie COLETTE.

Pierre VERGNOLLE donne pouvoir à Isabelle BARRY
Michel ANDRIEUX donne pouvoir à Marie-Françoise DUVERGER
Hugues AUVILLE donne pouvoir à François BOISSERIE
Hervé FORESTIER donne pouvoir à Delphine PERRIER-GAY
Maryline VERGNE donne pouvoir à Francis DELORT
Monique PLAZZI donne pouvoir à André DUBOIS
Annie ARNAUD donne pouvoir à Jean-Claude DUPUY

SECRETAIRE : Gilles DELANGE

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire 2017, présenté au Conseil Communautaire de décembre dernier ;

Considérant la nécessité de fixer le montant prévisionnel de la dépense (AP) et la répartition de cette dépense sur différentes années (CP).

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- **de voter** les autorisations de programme (AP) et les crédits de paiements (CP) suivantes :

Pour les AP/CP n°1 et n°2, les montants sont T.T.C.. Pour les AP/CP n°3 et n°4 les montants inscrits sont en H.T. car la collectivité a fait une option à T.V.A. pour ces deux opérations.

Noms et numéros des Autorisations de Programme	Montant des Autorisations de Programmes	Crédits de paiement					
		Budget primitif 2017	Budget primitif 2018	Budget primitif 2019	Budget primitif 2020	Budget primitif 2021	Budget primitif 2022
AP n°2017-01 : (budget principal) - Opération Programmée de l'Habitat (OPAH)	802 889 €	78 650 €	100 000 €	135 963 €	148 901 €	175 625 €	163 750 €
AP n°2017-02 : (budget principal) - Contribution au raccordement à la fibre et à la montée en débit	1 674 300 €	284 000 €	313 800 €	631 500 €	360 000 €	85 000 €	

AP n°2017-03 : (budget principal) - Marché au cadran	2 675 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	675 000 €			
AP n°2017-04 : (budget principal) Pépinière d'entreprises	1 200 000 €	100 000 €	800 000 €	300 000 €			
Total	6 352 189 €	1 462 650 €	2 213 800 €	1 742 463 €	508 901 €	260 625 €	163 750 €

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Président



D. BOISSERIE

